



Beauvais, le lundi 06 décembre 2010  
COMMUNIQUE DE PRESSE

**Le département de l'Oise développe des solutions d'accueil pour les personnes handicapées**  
**Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de l'Institut Médico Educatif pour enfants autistes et du futur siège social de l'ADAPEI 60**  
**Lundi 06 Décembre à 16h00 - Rue de Crèvecoeur - Etouy**

Ce lundi 06 décembre, Yves Rome, Président du Conseil général de l'Oise, André Vantomme, Vice-Président du Conseil général, Président de l'OPAC de l'Oise, Monique Debosque, Maire d'Etouy et Françoise Cabanne, Présidente de l'ADAPEI de l'Oise, poseront la 1<sup>ère</sup> pierre de l'Institut Médico Educatif pour enfants autistes et du futur siège social de l'ADAPEI 60, en présence d'Anne-Lyse Pennel-Pruvost, Déléguée territoriale de l'Agence régionale de la santé et de Patrick Cousinard, sous-Préfet de Clermont.

**> L'ADAPEI de l'Oise (Association Départementale des Amis et Parents de personnes handicapées mentales), un partenaire efficace du Conseil général**

Le Conseil général de l'Oise a accordé une subvention de 48.785 € pour la construction de cet équipement, qui vient s'inscrire dans le cadre de la collaboration étroite nouée par l'ADAPEI avec le Département et qui a été consacrée par la signature d'un Contrat Pluri-annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), signé en mars 2008.

Ce contrat d'objectifs regroupe 12 établissements d'hébergement de compétence départementale et représente une masse financière allouée de **14, 4 millions d'€** pour l'année 2010.

**Le Département, auprès de l'ADAPEI, confirme ses engagements sur les questions du handicap, qui constituent des enjeux de solidarité majeurs.**

**> La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : rester à la hauteur des enjeux**

Cette loi a affiché des ambitions majeures et suscité des attentes très fortes, et tout à fait légitimes, chez les personnes handicapées et leurs familles. Elle a été conçue comme une avancée déterminante pour la reconnaissance des droits et la pleine intégration sociale des personnes handicapées. Elle impose aujourd'hui d'être à la hauteur des espoirs qu'elle a suscités et de ne pas rogner progressivement les droits des personnes handicapées, sous le prétexte de la crise et de la rigueur.

En 2010, on ne peut que reprendre les inquiétudes des organisations nationales représentatives des personnes handicapées et de leurs familles, et constater la remise en cause progressive des principes et de l'état d'esprit de la loi de 2005, du fait du désengagement de l'Etat (désengagement financier auprès des Maisons départementales

des personnes handicapées, baisse des contrats aidés pour la scolarisation des enfants handicapés, ou dernièrement l'annonce d'une revalorisation moins rapide que prévue pour l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)).

**> Le vieillissement démographique et la perte d'autonomie font émerger des besoins qui ne cessent de croître et qui nécessitent des engagements de solidarité particulièrement forts : le Conseil général de l'Oise y répond en consacrant près de 90 millions d'euros sur cette thématique**

Il y a aujourd'hui, dans le département de l'Oise, 145.000 personnes âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées.

Les budgets relatifs à l'autonomie et à la prise en charge de la dépendance se développent de manière régulière ces dernières années.

Pour l'année 2010, le Département prévoit de consacrer 146,4 millions d'euros en matière d'autonomie des personnes : 58,8 millions d'euros pour les personnes âgées et 87,6 millions d'euros pour les personnes handicapées.